

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 13 décembre 2021 à 20 heures 30 minutes

Présents : M. FOSSÉ Jean-Luc, M. MÉAU Christophe, Mme TISSERAND Florence, M. PEREZ Alain, M. ALEM Pierre, M. ANGELÉ Michel, M. BLONDEAU Bruno, M. CARITÉ Adrien, Mme CORNEILLE Stéphanie, Mme DE VALENCE DE MINARDIÈRE Anne, M. DUCOURNAU Yann, Mme LOUSTAU Anne-Marie, Mme VANCOILLIE Véronique.

Procurations :

Mme PERTUSA Fanny donne procuration à Mme LOUSTAU Anne-Marie
Mme SAMPAÏO Jessica donne procuration à M. MÉAU Christophe

Secrétaire de séance : M. MÉAU Christophe

Président de séance : M. FOSSÉ Jean-Luc.

Avant de commencer la séance, M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour « Modification du plan de financement des travaux de voirie rue de l'Eglise et rue de la Tour ». A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet ajout.

1 – PÔLE MÉDICAL : PERMIS DE DÉMOLIR ET PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation du Bâtiment Arqué, et en l'absence de réponse du Toit Familial de Gascogne pour une éventuelle collaboration, un permis de démolir a été déposé auprès du service instructeur de l'urbanisme de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone (3CAG). Des demandes de subventions ont également été déposées.

M. le Maire présente un devis correspondant aux travaux de démolition afin que ces derniers puissent commencer dès l'obtention du permis :

- entreprise NARTET GASCOGNE T.P. de Preignan : devis d'un montant de 40 500 € H.T. pour la dépose et l'évacuation de la couverture amiantée, la démolition et l'évacuation de la structure métallique et des fondations.

De plus, M. le Maire explique que des devis vont être demandés à différents architectes dans le cadre du permis de construire du futur Pôle Médical.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis d'un montant de 40 500 € H.T soit 48 600 € T.T.C. de l'entreprise NARTET GASCOGNE T.P. de Preignan pour la démolition du bâtiment actuel.
- autorise M. le Maire à solliciter des architectes dans le cadre de la construction du futur Pôle Médical.

2 – TRAVAUX VOIRIE : CRÉATION D'UN PLUVIAL RUE DE L'ÉGLISE ET RUE DE LA TOUR

M. le Maire rappelle aux conseillers le détail des travaux de voirie prévus rue de l'Eglise et rue de la Tour pour lesquels la SARL CMTP de Juilles a été mandatée. Il explique qu'en parallèle à ces travaux, le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable d'Aubiet – Marsan a sollicité l'entreprise ACCHINI SNAA de Maubourguet (65) pour la réhabilitation du réseau d'eau potable.

M. le Maire explique qu'il serait opportun de profiter de ces travaux et de la présence de cette entreprise afin de créer un réseau pluvial sur ces rues. Il présente le devis suivant :

- entreprise ACCHINI SNAA de Maubourguet (65) : devis d'un montant de 14 085 € H.T. pour la fourniture et la pose d'un réseau pluvial rue de l'Eglise et rue de la Tour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, favorable à la création d'un réseau pluvial dans ces rues, accepte le devis de l'entreprise ACCHINI SNAA de Maubourguet (65) d'un montant de 14 085 € H.T soit 16 902 € T.T.C.

3 – DÉFIBRILLATEURS : RÉALISATION DE MAGNETS INFORMATIFS POUR LES ADMINISTRÉS

M. le Maire fait part du projet de réaliser des magnets informatifs sur la présence, les lieux d'implantation et l'utilisation des défibrillateurs sur la commune afin d'en distribuer un à chaque foyer. Il présente aux conseillers la maquette réalisée par Mme LOUSTAU et deux différents devis :

- ARTIP COMMUNICATION d'Auch devis d'un montant de 900 € H.T. pour 800 magnets format 15cm x 10cm.

- CA DIFFUSION d'Auch devis d'un montant de 1 120 € H.T. pour 800 magnets format 15cm x 10cm.

M. le Maire propose de retenir le devis le moins disant d'ARTIP COMMUNICATION d'Auch pour un montant de 900 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le devis d'ARTIP COMMUNICATION d'Auch pour un montant de 900 € H.T. soit 1080 € T.T.C.

4 – APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL SUR LE BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire fait part d'un courrier du Trésor Public demandant de prendre une délibération précisant que le personnel communal peut exécuter des missions pour le compte d'autres services et fixant le mode de refacturation.

Cette demande fait référence aux missions liées à l'assainissement et aux missions liées à la cantine scolaire exécutées par nos agents techniques et enregistrées sur les budgets annexes correspondants.

M. le Maire détaille qu'il convient de valider les répartitions suivantes :

- 1 agent est déchargé 20h/mois pour les missions liées à l'assainissement

- 1 agent est déchargé 18h/semaine pour les missions liées à la cantine scolaire.

De plus, il précise que le mode de refacturation correspond à 100 % du salaire + les charges patronales au prorata du temps d'activité sur les budgets annexes.

Où cet exposé le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les répartitions et le mode de refacturation détaillés ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5 – BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Receveur Municipal qui demande de mettre en non-valeur des créances pour un montant de 53,20 €.

Ces créances, qui n'ont pas été réglées malgré de nombreuses relances, concernent des redevances d'assainissement dues par des administrés ayant quitté la commune. M. le Maire propose de les mettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal, conscient de l'impossibilité d'encaisser ces montants dus, à l'unanimité, décide de mettre en non-valeur ces créances pour une somme totale de 53,20 €.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Courrier M. BOAS

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Gilbert BOAS qui regrette que les conteneurs poubelles aient été enlevés du transformateur du lotissement de Riquebel. Il déplore que les élus favorisent la famille et les amis. Il demande un ralentisseur et des panneaux 30km/h dans ce même lotissement. M. le Maire indique qu'une réponse lui sera adressée.

Projet « d'agrivoltaïsme » sur la commune

M. le Maire a été informé par une entreprise d'un projet « d'agrivoltaïsme » sur notre commune. Ce concept, couplant élevage de ruminants et production d'électricité photovoltaïque au sol, peut s'installer sur des terrains agricoles. Cette société est en contact avec un propriétaire pour un éventuel projet sur ses terrains.

Café multiservices

M. MÉAU rappelle que dans le cadre du programme 1000 cafés le comité d'engagement du groupe SOS a retenu la candidature de notre commune et accompagnera la Municipalité durant la réalisation du futur café multiservices. Des contacts ont été pris pour être accompagné dans les démarches techniques et architecturales de ce projet.

Rénovation centre de loisirs « Kirikou »

Mmes CORNEILLE et TISSERAND font part des différents rendez-vous et des avancées concernant le projet de rénovation du centre de loisirs « Kirikou ». Des demandes de subventions ont été déposées. Suite aux études de faisabilité la prochaine étape sera de retenir un architecte afin de finaliser les plans.

Tour de table

M. le Maire informe de la remarque d'une administrée concernant l'état du chemin d'accès aux conteneurs situés derrière les ateliers municipaux. Il rappelle qu'un devis a été retenu pour la réfection de ce chemin et que les travaux seront effectués dès que les conditions climatiques le permettront.

M. DUCOURNAU explique que les travaux de mise en sécurité du poste de relevage « aux Mestres » ont été effectués par l'entreprise Hydro Elec Services d'Escornebœuf. L'intervention sur le poste de relevage « au Barry » est prévue début 2022 par cette même entreprise. De plus, il informe que la création du syndicat qui sera en charge de la future station (qui sera construite à Pavie et qui desservira notre commune) sera à l'ordre du jour de la réunion du SMAEP AUBIET- MARSAN du 14 décembre 2021.

M. le Maire souhaite remercier Melle Fanny PERTUSA qui est venue aider à la surveillance des enfants à la cantine scolaire en remplacement d'un des agents.

7 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE L'ÉGLISE ET RUE DE LA TOUR

M. le Maire rappelle que la commune a sollicité le fonds de concours 2021 de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone (3CAG) pour les travaux de voirie rue de l'Église et rue de la Tour. Il explique qu'il convient de modifier le plan de financement prévisionnel. En effet, le fonds de concours est plafonné à 40% maximum par projet, or notre demande initiale correspond à un taux de 45 % du montant total des dépenses.

Il donne lecture du nouveau plan de financement prévisionnel de ces futurs travaux :

Dépenses : 17 877,40 €	Recettes : 17 877,40 €
Travaux : 17 877,40 €	Fonds propres (60%) : 10 726,44 €
	3CAG (40%) : 7 150,96 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de modifier le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- charge M. le Maire de solliciter le fonds de concours auprès de la 3CAG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.